

Séance Ordinaire du 22 juin 2022

Date de la

Convocation :

17 juin 2022

Date d’Affichage :

23 juin 2022

Objet : Délibération n° 2022-084

Accueil Collectif de Mineurs été 2022 :

Convention avec la M.J.C /Centre Social du Briançonnais

**L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 – Nombre de pouvoirs : 3

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril (à partir de la délibération n° 80), ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par M. CORDIER Georges, Mme MOYA Nadine par Mme GUIGUES Véronique.

Absents excusés : MM. COULOM Nicolas, ARNAUD Cyril (délibérations n° 75 à 79).

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de convention avec la M.J.C /Centre Social du Briançonnais ayant pour objet de définir les modalités d’un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) pour les vacances d’été 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au projet de convention présenté par M. le Maire.
- **VOTE** une subvention de 5 500 €. à cette association.
- **DIT** que le prix des repas qui seront fournis à l’association par la cantine scolaire est fixé à 3.90 €. par repas
- **DESIGNE** Mme ARNAUD Patricia et Mme AUGIER Laëtitia au comité de suivi mis en place conformément à l’article 9 de la présente convention.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer cette convention telle qu’elle est ci-annexée avec le représentant de la MJC/Centre Social du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE